

Le ministre des Mines est présent.

Après la lecture du procès-verbal de la séance d'organisation du Comité, on révoque en doute l'exactitude des faits rapportés touchant l'élection du président.

Débat.

M. Howden propose que le procès-verbal, tel que lu, soit adopté.

Le débat se continue.

La proposition de M. Howden est adoptée après sa mise aux voix.

M. McLean propose avec l'appui de M. Howden: Que M. Lapierre soit choisi comme président du Comité.

La proposition est adoptée.

M. Lapierre prend alors le fauteuil présidentiel.

Le ministre des Mines soumet à la considération du Comité un mémoire recommandant un examen attentif du coût du transport du charbon, par eau et chemins de fer, des houillères de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta aux provinces de Québec et d'Ontario.

On discute alors sur la portée de l'enquête que le Comité a en vue d'entreprendre, ainsi que la question des témoins qui pourraient être requis de rendre témoignage.

M. Garland propose: Qu'un sous-comité soit nommé pour faire le choix des témoins qui seront entendus et étudier le champ d'action de l'enquête.

Il est convenu que le président nomme un sous-comité de trois membres composé de MM. Armstrong, Cantley et Garland. Ces nominations sont confirmées, M. Garland propose que M. Armstrong soit choisi comme président de ce sous-comité.

La proposition est adoptée.

Relativement à l'audition des témoignages à la prochaine séance du Comité, M. Armstrong propose: Que le sous-ministre des Mines soit prié de venir témoigner devant le Comité.

La proposition est adoptée.

Il est aussi fait mention de M. Hotchkiss, secrétaire du *Dominion Fuel Board*, mais l'on croit que le témoignage du Dr Camsell prendra toute la séance.

Le président informe les membres du Comité que celui-ci n'a pas obtenu l'autorisation nécessaire pour faire imprimer les procès-verbaux de ses délibérations ainsi que les témoignages rendus.

M. McLean propose: Que le Comité a l'honneur de recommander qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, pour l'usage de ses membres et ceux de la Chambre, les procès-verbaux de ses délibérations ainsi que les témoignages rendus, et que la règle 74 y relative soit suspendue.

La proposition est adoptée.

Ordonné: Qu'un rapport soit rédigé demandant cette autorisation. Le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 21 mai à 11 heures du matin.

V. CLOUTIER,
Greffier du Comité.